

Cette instruction précise les mesures de prévention dans le cadre de la reprise d'activité liée au COVID 19.

Horaires spécifiques :

Horaires du lundi au jeudi :

7h30 à 12h30 et 14h00 à 16h00

Horaires le vendredi :

7h30 à 12h30

Pas de constitution d'équipe : embauche à des lieux différents externes et internes.

Prise de température quotidienne de chaque ouvrier avant la prise de poste :

Avant sa prise de poste, le matin, chaque ouvrier fait prendre sa température au standard. Le FH alerte le moniteur si un ouvrier n'a pas fait prendre sa température. Le moniteur renvoie l'ouvrier au standard pour sa prise de température. Le standard confirme par téléphone au moniteur la prise de température. Les externes prennent leur température à l'atelier. Cette prise de température est consignée.

Accès à l'atelier et au vestiaire :

- Ouverture de l'atelier par le moniteur.
- 2 lieux différents pour les vestiaires des ouvriers (1 vestiaire internes - 1 vestiaire externes).
- Désinfection des mains avec la solution hydro alcoolique positionnée à l'entrée dans le bâtiment des vestiaires.
- Limitation du nombre d'ouvriers pouvant entrer dans le vestiaire (4m² par personne).
- Éviter le regroupement de personnes devant l'entrée des vestiaires.
- Aérer les locaux.
- Utilisation des vestiaires : l'ouvrier place ses effets personnels dans le meuble vestiaire + son masque dans boîte prévue à cet effet. Il récupère sa tenue de travail. Un lieu est prévu pour les tenues propres et les tenues en cours.

Matériel de protection mis à disposition dans chaque atelier :

- Gel hydro alcoolique en flacon pompe.
- Masques chirurgicaux
- Lunettes de protection, visière
- Essuies mains à usage unique
- Poubelles pour les déchets (lingettes)

Respect du plan de nettoyage désinfection

- Nettoyage des locaux et outils par les ouvriers (Instruction ESAT-MG-I-18).
- Enregistrement du nettoyage par le moniteur (ESAT-MG-E-09).
- Aération maximum des locaux.
- Laisser les portes en position ouverte lorsque cela est possible (évite les manipulations).

Organiser le travail de manière à respecter les gestes barrière, éviter la co-activité :

Respecter la distance d'au moins 1 m entre les ouvriers et limiter les circulations de personnes
RAPPEL REGULIERS, reprise systématique des comportements non adaptés, (fiche en FALC affichée).

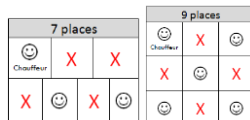
Avant le travail, prévoir le matériel nécessaire :

- Contacter le client par téléphone, e-mail ou tout autre moyen de communication à distance afin d'obtenir son accord préalable à la poursuite de l'activité.
- Prévoir les moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers : savon liquide/soluté hydro alcoolique (SHA), bidons d'eau claire (au moins 5 litres), essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,

Atelier Espaces verts

- Prévoir les bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant (3 à 4 litres par jours et par personne en hiver, plus en été), repérées avec le nom de chaque ouvrier apposé dessus,
- Afficher les recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA, à proximité des bidons d'eau,
- Avoir des moyens de communication à distance : téléphone.

Utilisation du véhicule :



- Respect des distanciations.
- Port du masque.
- Désinfection du véhicule avec un produit virucide avant chaque utilisation (volant, commandes, poignées, clés). Il doit se laver les mains avant de rentrer dans le véhicule et au retour.

Pendant le travail :

- L'activité sur des zones différentes, à plusieurs mètres d'écart, est privilégiée. Dans la mesure du possible, matérialisez le chantier (rubalise, affichage...) le temps de l'intervention.
- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituer des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre. Privilégier le travail côte à côte plutôt que face à face, avec toujours la distanciation entre les personnes. Pour une succession de tâches par plusieurs personnes, laisser un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs (ex. taille, désherbage et ramassage des déchets).
- Pour se passer les charges, pratiquer la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
- Limiter les rotations de poste dans la journée.
- Privilégier les outils individuels : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission et lors de la prise et la fin de la journée de travail.
- Interdire le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.
- Limiter les circulations de personnes et faire respecter la distance d'au moins 1 m entre les ouvriers : RAPPEL REGULIERS, reprise systématique des comportements non adaptés, faire référence à la fiche en FALC affichée.
- L'utilisation des outils à main : Les outils individuels sont à privilégier. Lorsque cela est possible, les outils sont attribués nominativement. L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.
- L'utilisation d'engins agricoles, de manutention : Attribuer un seul et unique véhicule/machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées. Limiter la présence en cabine à une seule personne.
- Limiter l'accès à la maison ou au bâtiment aux besoins essentiels (utilisation des toilettes par exemple) en veillant à bien se désinfecter les mains avant de pénétrer à l'intérieur et en sortant.
- Les outils sont nettoyés (lingettes) avant d'être placés dans le véhicule.
- Faire fermer les accès par le client après départ.

Gestion des flux :

La gestion des flux s'opère dans le temps : embauches sur les lieux différents (vestiaires) et éviter le croisement de personnes.

Organisation des pauses :

Après désinfection des mains et machine, un ouvrier fait et sert le café. Le moniteur présent veille aux gestes barrière : désinfection des mains, distanciation 1m. Utilisation de fontaines à eau avec commande au pied. Chaque ouvrier est doté d'une gourde personnelle.